

Sept préconisations pour soutenir le déploiement du très haut débit en France

« Le déploiement du très haut débit est un sujet qui occupe pas mal le gouvernement en ce moment », annonce **Vincent Chriqui**, directeur général du Centre d'analyse stratégique (CAS, dépendant des services du Premier ministre) pour justifier la commande (« la première depuis plusieurs années ») d'une étude sur la question. Étude en l'occurrence réalisée par l'Idate ([et disponible en PDF ici](#)) et que présentait ce mardi 27 mars son directeur général **Yves Gassot**.

Les dirigeants ne se sont pas attardés sur l'état du déploiement du très haut débit en fibre optique en rappelant simplement que celui-ci entendait répondre aux limites de l'ADSL et qu'il ne représentait, ce jour, que 10 % de pénétration dans la population française. Soit moins de 700 000 foyers raccordés fin 2011 sur 6 millions de prises raccordables, dont [seulement 200 000 en FTTH](#) et le reste en FTTB via les 4,5 millions de prises de l'offre Numericable en France. Mais, selon Yves Gassot, « l'étape de migration vers le très haut débit est engagée. J'espère qu'il y aura un point d'inflexion en 2012 ».

Malgré ce manque d'intérêt pour le très haut débit (notamment à cause d'un ADSL de bonne qualité, estime les intervenants), « l'enjeu est important, lance Vincent Chriqui. Économique avant tout à travers le potentiel de croissance lié aux technologies de l'information et du très haut débit pour l'accès au cloud et aux services qui occuperont une place de plus en plus grande dans l'avenir. Les offres de services se développent, il faut une infrastructure pour y répondre. »

Un pari sur l'avenir

Le gouvernement a pris la mesure de l'enjeu et met en œuvre une politique de soutien aux industriels (pour les zones denses) et collectivités locales (zones moyennement et peu denses) en avançant 2 milliards d'euros, dont 1 milliard sous forme de prêts aux opérateurs et 100 millions pour développer les solutions pour désenclaver les zones peu denses. Les 900 millions restant revenant aux collectivités. L'ensemble étant encadré par le régulateur qui fixe notamment les règles de l'accès au génie civil et de la mutualisation des infrastructures. Objectifs : 60 % de la population couverte en 2020 et 100 % en 2025. Mais au final, la construction du nouveau réseau est estimée entre 20 et 30 milliards d'euros.

Un enjeu qui demande donc un véritable engagement industriel et des collectivités. « C'est un pari sur l'avenir », estime Vincent Chriqui qui rappelle les débuts chaotiques de la 3G aujourd'hui pleinement exploitée. Mais les choix gouvernementaux correspondent-ils aux besoins réels ? C'était tout l'enjeu de la commande de l'étude. Après comparaison avec les marchés étrangers, il en ressort qu'il n'existe pas de solution alternative évidente qui permettrait d'accélérer ou de mieux soutenir le plan de déploiement du très haut débit en France. Néanmoins, il convient de soutenir le cadre arrêté. Le CAS préconise sept propositions :

– Assurer un suivi attentif de la réalité du déploiement et des engagements pris par les opérateurs et définir, au besoin, de nouvelles mesures de régulation, y compris locales ;

- Renforcer la coopération entre les opérateurs et les collectivités, assurer la clarté et le respect des engagements et disposer d'un tableau de bord de référence pour tous les acteurs ;
- Renforcer l'enveloppe de soutien aux projets des collectivités locales par la mise en œuvre effective et pérenne du Fonds d'aménagement numérique des territoires ;
- Informer l'utilisateur de l'existence et de l'intérêt du très haut débit et favoriser l'essor d'offres et de services spécifiques ;
- Promouvoir une diversification des offres tenant compte de la qualité des accès utilisés ainsi que de fonctionnalités additionnelles du terminal et des contenus couplés, tout en veillant à la transparence de la grille tarifaire ;
- Faciliter le déploiement de la fibre optique jusque chez l'abonné en levant les derniers freins réglementaires et techniques et en formant rapidement le nombre nécessaire de techniciens installateurs spécialisés dans le déploiement de la fibre optique ;
- Investir dans des technologies alternatives de montée en débit dans les zones peu denses, là où la demande est urgente et ne peut faire, à court et moyen terme, l'objet d'investissements en fibre optique à coût raisonnable.

Autrement dit, poursuivre dans la continuité de ce qui est déjà préconisé. Il fallait bien une étude pour s'en assurer.